Copropriété : ASL - GOLF D'EAUZE Lieudit Guinlet 32800 EAUZE

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU Vendredi 26 Février 2021

Le vendredi 26 février 2021, les copropriétaires de la résidence ASL - GOLF D'EAUZE sur convocation du syndic se sont réunis en assemblée générale au pour y délibérer sur ordre de jour annexé à la convocation.

## Sont présents ou représentés :

NEANT

Sont absents et non représentés :

Mme ou M. AUBLE/SOUCHET (78), Mme ou M. BREMONT Thibaut (89), Mme ou M. BRETEAU GUILLAUME (88), Monsieur CANON Olivier (89), Madame COLLIN Laurence (85), Indivision COOPER/MAC KEENNAN (89), Indivision COPET Michele (25), Mme ou M. DELANEY John (88), S.C.I. FRANCE LOCATION MESSIEURS MESSIN ET SOLTANI (31), Monsieur GABEZ JEAN-PIERRE (31), Indivision GREALISH/GRIFFIN (89), Mme ou M. GROSJEAN Gilles (85), Monsieur HARTE Gerald (86), Indivision KERINS/HAYES (77), Madame LAFFITE PATRICIA (25), Mme ou M. LAPASSET FREDERIC (31), Mme ou M. LE BAIL Yann (83), Mme ou M. LE BRUCHEC Christian (100), Monsieur MAC DONAGH Bernard (86), MAISONS NON BATIES (2680), Mme ou M. MC GRATH Donal (76), Monsieur MERCIEN JACKY (81), Mme ou M. MIGNOT Jean-Michel (85), Monsieur NAVAS FREDERIC (31), Mme ou M. NAWROCKI ERIC (88), Mme ou M. O'NEILL JAMES (89), Mme ou M. O'SULLIVAN Thomas (75), Indivision PARKHILL/WEBB (76), Monsieur PROUVOST Christian (85), Mme ou M. QUINTARD Fabrice (87), Indivision ROBINSON/STANBRIDGE (76), Melle ROUGERON Annick (89), SARL RPMG (88), Indivision RYAN/D'ARCY (89), Mme ou M. STOECKLIN FRANCIS (31), Monsieur STOOP François (91), Mme ou M. TARRACOL MICHEL (25), Madame TRASSY-PAILLOGUES MARIE-JOSE (31), Mme ou M. VIANDIER Joël (82), Mme ou M. WALSH KIERAN (88), Mme ou M. WALSH TOM (101), Mme ou M. YACKX PHILIPPE (88)

Ont votés par correspondance :

Mme ou M. SELLIN MAXIME (25), Mme ou M. FOURNIER CLAUDE (25), Mme ou M. MEHAT JEAN (31), Mme ou M. ROUSERE REMY (25), Mme ou M. LEBRET THIERRY (25), Mme ou M. ROUSSEAU DANIEL (31), Mme ou M. SOUPLIS FREDERIC (31), Madame VILLALONGA Pascale (25), Mme ou M. AVICE BRUNO (25), Monsieur LOISEAU CHRISTOPHE (31), Madame GARCIA NATIVIDAD (25), Mme ou M. BILLAMBOZ Dominique (31), Monsieur LASSAUT Julien (31), Mme ou M. AZZABI NABIL (31), Mme ou M. QUENEHEN JEAN-PAUL (25), Mme ou M. ALVES Patrick/DURUFLE Ugoline (31), S.C.I. RES. GOLF D'EAUZE D'ARMAGNAC (1342), Madame SINEAU Chantal (25), Mme ou M. COURTEIX Christine (31), Monsieur EMERY JEREMY (31), Monsieur NOGARET HERVE (25), Mme ou M. DUVILLE Ruddy (31), Melle CHRETIEN LAETITIA (31), Mme ou M. GAY LIONEL (25), Mme ou M. LECLERCQ DANIEL (31), Mile ou M. METRAL/BOUVET-GERBETTAZ (31), Mme ou M. GIORDANO GIAN FRANCO (25), Mme ou M. BAILLY GUY-NOEL (25), Mme ou M. LESIEUR J./LARMOIRE V. (31), Monsieur GRES Philippe (75), Mme ou M. MACHARD Patrick (90), Monsieur DECLERCK Yannick (89), Monsieur CHEVALIER Jean Christophe (84), GOELIA GESTION (172), Mme ou M. MOLINES Eric (81), Monsieur CASTRO Gustavo (82), Indivision KEARY/TONER (76), Monsieur LACHERETZ Frédéric (87), Madame SCHULER Isabelle (74), Mme ou M. PENVEN Ronan (73), Mme ou M. KOWALSKI Antoine (76), Mme ou M. GERARD Pierre-Gilles (78), Madame GOUIRAN Gael (92), Mme ou M. LE BIAVANT Anthony (97), Indivision LECLERE/HAUTEROCHE (89), M. et Mme LANZ-ARBURUA SEBASTIEN (86), Indivision TREACY/FITZGIBSON (76), Mme ou M. LAINELLE Didier (75), Mme ou M. CARDON Didier (76), Mme ou M. PETIT CHRISTIAN (89), Mme ou M. CLOCHET Jean (89), Mme ou M. BROUTEELE THIERRY (88), Mme ou M. CHABANNES CLAUDE (99), Mme ou M. BONNET Pascal (88)

Page 1/10

- 1 Election du bureau de la présente assemblée
- 2 Rapport moral (Pas de vote)
- 3 Approbation de l'acquisition des lots d'accueil
- 4 Quitus au syndic
- 5 Budget prévisionnel
- 6 Nomination de l'administrateur gérant
- 6a Sygestim SARL
- 6b SARL S.G.F
- 7 Désignation du conseil syndical
- 8 Consultation du conseil syndical
- 9 Validation des factures et des conventions dans le cadre du refus des dommages-ouvrages par la MAF
- 9a Validation à postériori de la facture I.C.E.G
- 9b Validation de la convention de l'avocat Me DELAVALLADE-RAIMBAULT dans le cadre d'une assistance dans les échanges avec la MAF
- 10 Nomination d'un maître d'oeuvre dans le cadre des désordres dommages-ouvrages
- 10a Société QUERO INGENIERIE
- 10b Société AW Architecture & Ingénierie
- 11 Mandat à donner au conseil syndical afin de missionner un maître d'oeuvre dans le suivi des travaux de dommages-ouvrages
- 12 Fixation de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

## Résolutions:

## Résolution nº1 : Election du bureau de la présente assemblée

## 1.a - Election du président de séance

L'assemblée générale valide l'élection du président de séance.

M. FOURNIER Claude est candidat au poste de président de séance

VOTENT POUR

4313 / 4313 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4313 tantièmes

votant par correspondance)

VOTENT CONTRE

NEANT

ABSTENTION

NEANT

DEFAILLANT

NEANT

M. FOURNIER Claude est élu président de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

## 1.b - Election du secrétaire de séance

L'assemblée générale valide l'élection du secrétaire de séance.

L'AGENCE DES PINS représentée par M. CROSETTI Dominique est candidat au poste de secrétaire de séance

VOTENT POUR

4313 / 4313 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4313 tantièmes

votant par correspondance)

VOTENT CONTRE ABSTENTION NEANT

ADSTENTION

NEANT

DEFAILLANT

NEANT

L'AGENCE DES PINS représentée par M. CROSETTI Dominique est élu secrétaire de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

ASL - GOLF D'EAUZE, AGO du 26 févr. 2021

Pag

6

#### Résolution nº2 : Rapport moral

Impayés:

- COOPER
- DELANEY
- HARTE
- KERINS/HAYE
- MC DONAGH
- MC GRATH
- O'SULLIVAN
- TREACY
- WALSH TOM
- WALSH KIERAN

Les procédures sont toujours en cours.

#### Résolution nº3 : Approbation de l'acquisition des lots d'accueil

L'assemblée générale approuve l'acquisition des lots d'accueil, clôturé le 30/06/2020.

**VOTENT POUR** 

4282 / 4313 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4282 tantièmes

votant par correspondance)

**VOTENT CONTRE** 

31 / 4313 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (31 tantièmes votant

par correspondance)

Mme ou M. AZZABI NABIL (31)

**ABSTENTION** 

NEANT

DEFAILLANT

NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

#### Résolution nº4 : Quitus au syndic

L'assemblée générale donne quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2020.

**VOTENT POUR** 

338 / 4141 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (338 tantièmes

votant par correspondance)

VOTENT CONTRE

3803 / 4141 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (3803 tantièmes

votant par correspondance)

Mme ou M. SELLIN MAXIME (25), Mme ou M. FOURNIER CLAUDE (25), Mme ou M. MEHAT JEAN (31), Mme ou M. ROUSERE REMY (25), Mme ou M. SOUPLIS FREDERIC (31), Madame VILLALONGA Pascale (25), Mme ou M. AVICE BRUNO (25), Monsieur LOISEAU CHRISTOPHE (31), Madame GARCIA NATIVIDAD (25), Mme ou M. BILLAMBOZ Dominique (31), Monsieur LASSAUT Julien (31), Mme ou M. QUENEHEN JEAN-PAUL (25), Mme ou M. ALVES Patrick/DURUFLE Ugoline (31), S.C.I. RES. GOLF D'EAUZE D'ARMAGNAC (1342), Madame SINEAU Chantal (25), Mme ou M. COURTEIX Christine (31), Monsieur EMERY JEREMY (31), Monsieur NOGARET HERVE (25), Mrne ou M. DUVILLE Ruddy (31), Melle CHRETIEN LAETITIA (31), Mme ou M. GAY LIONEL (25), Mme ou M. LECLERCQ DANIEL (31), MIle ou M. METRAL/BOUVET-GERBETTAZ (31), Mme ou M. GIORDANO GIAN FRANCO (25), Mme ou M. BAILLY GUY-NOEL (25), Mme ou M. LESIEUR J./LARMOIRE V. (31), Monsieur GRES Philippe (75), Mme ou M. MACHARD Patrick (90), Monsieur DECLERCK Yannick (89), Monsieur CHEVALIER Jean Christophe (84), Mme ou M. MOLINES Eric (81), Monsieur CASTRO Gustavo (82), Indivision KEARY/TONER (76), Monsieur LACHERETZ Frédéric (87), Madame SCHULER Isabelle (74), Mme ou M. PENVEN Ronan (73), Mme ou M. GERARD Pierre-Gilles (78), Madame GOUIRAN Gael (92), Mme ou M. LE BIAVANT Anthony (97), Indivision TREACY/FITZGIBSON (76), Mme ou M. LAINELLE Didier (75), Mme ou M. CARDON Didier (76), Mme ou M. PETIT CHRISTIAN (89), Mme ou M. CLOCHET Jean (89), Mme ou M. BROUTEELE THIERRY (88), Mme ou M. CHABANNES CLAUDE (99), Mme ou M. BONNET Pascal (88)

ABSTENTION

172 (Total tantièmes: 10000) (172 tantièmes votant par correspondance)

**GOELIA GESTION (172)** 

DEFAILLLANT

**NEANT** 

Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées.

Q

Page 3/16

Résolution n°5 : Budget prévisionnel

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la présente convocation. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic assisté du conseil syndical pour l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022 arrêté à la somme de 15 280,00 euros et sera appelé suivant les modalités ci-après :

1er appel de fonds de 15 280,00 € exigible au 01/07/2021

Prélèvement automatique : l'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux prélèvements mensuels pour le règlement des charges des copropriétaires le souhaitant.

**VOTENT POUR** 

4227 / 4227 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4227 tantièmes

votant par correspondance)

VOTENT CONTRE

**NEANT** 

ABSTENTION

86 (Total tantièmes: 10000) (86 tantièmes votant par correspondance)

M. et Mme LANZ-ARBURUA SEBASTIEN (86)

DEFAILLANT

NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix

### Résolution n°6 : Nomination de l'administrateur gérant

Nomination de l'administrateur gérant

#### 6.a - Sygestim SARL

L'Assemblée Générale désigne comme administrateur gérant

- La Société Sygestim SARL représentée par Jacques REBOHTitulaire de la carte professionnelle 'gestion immobilière -Transaction' n°2076 délivrée par la préfecture de l'Isère garantie financière assurée par Mutuelle GFC.

Le Syndic est nommé pour une durée de 3 années qui commencera le 01/04/2021 pour se terminer le 31/03/2024. La mission, les honoraires et les modalités de gestion du Syndic seront ceux définis dans le projet de contrat de Syndic joint à la convocation de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale désigne le président de l'assemblée générale pour signer le contrat de Syndic adopté au cours de la présente réunion.

VOTENT POUR

332 / 4251 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (332 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. ROUSERE REMY (25), Mme ou M. LEBRET THIERRY (25), Mme ou M. DUVILLE Ruddy (31), Mme ou M. KOWALSKI Antoine (76), Indivision LECLERE/HAUTEROCHE (89), M. et Mme LANZ-ARBURUA SEBASTIEN (86)

VOTENT CONTRE

3919 / 4251 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (3919 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. SELLIN MAXIME (25), Mme ou M. FOURNIER CLAUDE (25), Mme ou M. MEHAT JEAN (31), Mme ou M. SOUPLIS FREDERIC (31), Madame VILLALONGA Pascale (25), Mme ou M. AVICE BRUNO (25), Monsieur LOISEAU CHRISTOPHE (31), Madame GARCIA NATIVIDAD (25), Mme ou M. BILLAMBOZ Dominique (31), Monsieur LASSAUT Julien (31), Mme ou M. QUENEHEN JEAN-PAUL (25). Mme ou M. ALVES Patrick/DURUFLE Ugoline (31), S.C.I. RES. GOLF D'EAUZE D'ARMAGNAC (1342). Madame SINEAU Chantal (25), Mme ou M. COURTEIX Christine (31), Monsieur EMERY JEREMY (31), Monsieur NOGARET HERVE (25), Melle CHRETIEN LAETITIA (31), Mme ou M. GAY LIONEL (25), Mme ou M. LECLERCQ DANIEL (31), Mlle ou M. METRAL/BOUVET-GERBETTAZ (31), Mtne ou M. GIORDANO GIAN FRANCO (25), Mme ou M. BAILLY GUY-NOEL (25), Mme ou M. LESIEUR J./LARMOIRE V. (31), Monsieur GRES Philippe (75), Mme ou M. MACHARD Patrick (90), Monsieur DECLERCK Yannick (89), Monsieur CHEVALIER Jean Christophe (84), GOELIA GESTION (172), Mme ou M. MOLINES Eric (81), Monsieur CASTRO Gustavo (82), Indivision KEARY/TONER (76), Monsieur LACHERETZ Frédéric (87), Madame SCHULER Isabelle (74), Mme ou M. PENVEN Ronan (73), Mme ou M. GERARD Pierre-Gilles (78), Madame GOUIRAN Gael (92), Mme ou M. LE BIAVANT Anthony (97), Indivision TREACY/FITZGIBSON (76), Mme ou M. LAINELLE Didier (75), Mme ou M. CARDON Didier (76), Mme ou M. PETIT CHRISTIAN (89), Mme ou M. CLOCHET Jean (89), Mme ou M. BROUTEELE THIERRY (88), Mme ou M. CHABANNES CLAUDE (99), Mme ou M. BONNET Pascal (88)

**ABSTENTION** 

62 (Total tantièmes: 10000) (62 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. ROUSSEAU DANIEL (31), Mme ou M. AZZABI NABIL (31)

**DEFAILLANT** 

NEANT

Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées.

#### 6.b - SARL S.G.F

L'Assemblée Générale désigne comme administrateur gérant

- La Société SARL S.G.F représentée par Gilles SEMAVOINE Titulaire de la carte professionnelle 'gestion immobilière' n°CPI 6402 2018 000 036 402 délivrée par la CCI Pau Béarn garantie financière assurée par Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

Le Syndic est nommé pour une durée de 3 années qui commencera le 01/04/2021 pour se terminer le 31/03/2024.

La mission, les honoraires et les modalités de gestion du Syndic seront ceux définis dans le projet de contrat de Syndic joint à la convocation de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale désigne le président de l'assemblée générale pour signer le contrat de Syndic adopté au cours de la présente réunion.

**VOTENT POUR** 

4226 / 4251 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4226 tantièmes

votant par correspondance)

**VOTENT CONTRE** 

25 / 4251 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (25 tantièmes votant

par correspondance)

Mme ou M. ROUSERE REMY (25)

ABSTENTION

62 (Total tantièmes: 10000) (62 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. ROUSSEAU DANIEL (31), Mme ou M. AZZABI NABIL (31)

DEFAILLANT

NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

## Résolution nº7 : Désignation du conseil syndical

L'assemblée générale désigne en qualité de membres du conseil syndical, conformément aux dispositions du règlement de copropriété et/ou aux dispositions des articles 21, 25 et 25-1 de la loi du 10 juillet 1965 et du décret du 17 mars 1967, et ce pour une durée de trois ans.

#### 7.a - M. FOURNIER Claude

L'assemblée générale valide l'élection d'un membre du conseil syndical.

M. FOURNIER Claude est candidat au poste de membre du conseil syndical

**VOTENT POUR** 

4313 / 4313 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4313 tantièmes

votant par correspondance)

VOTENT CONTRE

NEANT

ABSTENTION

NEANT

DEFAILLANT

NEANT

M. FOURNIER Claude est élu membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.

#### 7.b - M. LECLERCQ Daniel

L'assemblée générale valide l'élection d'un membre du conseil syndical.

M. LERCLERCQ Daniel est candidat au poste de membre du conseil syndical

**VOTENT POUR** 

4313 / 4313 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4313 tantièmes

votant par correspondance)

ASL - GOLF D'EAUZE, AGO du 26 févr. 2021

d

Page 5/1



VOTENT CONTRE ABSTENTION

NEANT NEANT NEANT

ABSTENTION DEFAILLANT

M. LERCLERCQ Daniel est élu membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.

7.c - M. EMERY Jeremy

L'assemblée générale valide l'élection d'un membre du conseil syndical.

M. EMERY Jeremy est candidat au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR

4313 / 4313 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4313 tantièmes

votant par correspondance)

VOTENT CONTRE

NEANT

ABSTENTION

NEANT

DEFAILLANT

NEANT

M. EMERY Jeremy est élu membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.

7.d - M. MAULIN Patrick

L'assemblée générale valide l'élection d'un membre du conseil syndical.

M. MAULIN Patrick est candidat au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR

4231 / 4231 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4231 tantièmes

votant par correspondance)

VOTENT CONTRE

NEANT

ABSTENTION

82 (Total tantièmes: 10000) (82 tantièmes votant par correspondance)

Monsieur CASTRO Gustavo (82)

DEFAILLANT

NEANT

M. MAULIN Patrick est élu membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.

7.e - M. MACHARD Patrick

L'assemblée générale valide l'élection d'un membre du conseil syndical.

M. MACHARD Patrick est candidat au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR

4313 / 4313 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4313 tantièmes

votant par correspondance)

VOTENT CONTRE

NEANT

ABSTENTION

NEANT

DEFAILLANT

NEANT

M. MACHARD Patrick est élu membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.

Résolution nº8 : Consultation du conseil syndical

L'Assemblée fixe le montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du conseil syndical par le syndic est obligatoire au montant de 1 500,00 euros T.T.C.

**VOTENT POUR** 

4313 / 4313 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4313 tantièmes

votant par correspondance)

**VOTENT CONTRE** 

NEANT

ABSTENTION DEFAILLANT NEANT NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

# Résolution n°9: Validation des factures et des conventions dans le cadre du refus des dommages-ouvrages par la MAF

Vous trouverez en pièce jointe la facture et la convention I.C.E.G et de l'avocat.

L'expert privé a été nommé directement par M. MACHARD afin d'argumenter les contestations vis-à-vis de la MAF dans la gestion des dommages-ouvrages.

9.a - Validation à postériori de la facture I.C.E.G

L'assemblée générale approuve à postériori la facture I.C.E.G.

Modalités et exigibilité:

- Montant : 1 355,94 € TTC

- Date d'exigibilité: 01/07/2021

- Répartition en millièmes généraux

VOTENT POUR

4114 / 4114 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4114 tantièmes

votant par correspondance)

**VOTENT CONTRE** 

NEANT

ABSTENTION

199 (Total tantièmes: 10000) (199 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. AZZABI NABIL (31), Monsieur CASTRO Gustavo (82), M. et Mme LANZ-ARBURUA

SEBASTIEN (86)

DEFAILLANT

**NEANT** 

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

# 9.b - Validation de la convention de l'avocat Me DELAVALLADE-RAIMBAULT dans le cadre d'une assistance dans les échanges avec la MAF

L'assemblée générale approuve la convention de l'avocat concernant l'assistance dans les échanges avec la MAF.

#### Modalités et exigibilité :

- Montant : 1 000,00 € TTC
- Date d'exigibilité: 01/07/2021
- Répartition en millièmes généraux

VOTENT POUR

4196 / 4196 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4196 tantièmes

votant par correspondance)

VOTENT CONTRE

NEANT

**ABSTENTION** 

117 (Total tantièmes: 10000) (117 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. AZZABI NABIL (31), M. et Mme LANZ-ARBURUA SEBASTIEN (86)

DEFAILLANT

NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

R

Résolution n°10: Nomination d'un maître d'oeuvre dans le cadre des désordres dommages-ouvrages
L'assemblée générale valide la nomination d'un maître d'oeuvre dans le cadre des désordres de dommages-ouvrages.

## 10.a - Société QUERO INGENIERIE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du devis ci-joint :

\* décide de valider le missions suivantes : analyse des rapports d'expertise, établissement d'une synthèse de l'ensemble des données par bâtiment, appartement et dossier D.O.

\* retient la proposition présentée par la société QUERO INGENIERIE

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivants les modalités de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché.

## Modalités et exigibilité :

- Montant : 120,00 € TTC
- Date d'exigibilité: 01/07/2021
- Répartition en millièmes généraux

### **VOTENT POUR**

479 / 4282 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (479 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. LEBRET THIERRY (25), Mme ou M. ROUSSEAU DANIEL (31), GOELIA GESTION (172), Mme ou M. KOWALSKI Antoine (76), Indivision LECLERE/HAUTEROCHE (89), M. et Mme LANZ-ARBURUA SEBASTIEN (86)

## VOTENT CONTRE

3803 / 4282 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (3803 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. SELLIN MAXIME (25), Mme ou M. FOURNIER CLAUDE (25), Mme ou M. MEHAT JEAN (31), Mme ou M. ROUSERE REMY (25), Mme ou M. SOUPLIS FREDERIC (31), Madame VILLALONGA Pascale (25), Mme ou M. AVICE BRUNO (25), Monsieur LOISEAU CHRISTOPHE (31), Madame GARCIA NATIVIDAD (25), Mme ou M. BILLAMBOZ Dominique (31), Monsieur LASSAUT Julien (31), Mme ou M. QUENEHEN JEAN-PAUL (25), Mme ou M. ALVES Patrick/DURUFLE Ugoline (31), S.C.I. RES. GOLF D'EAUZE D'ARMAGNAC (1342), Madame SINEAU Chantal (25), Mme ou M. COURTEIX Christine (31), Monsieur EMERY JEREMY (31), Monsieur NOGARET HERVE (25), Mme ou M. DUVILLE Ruddy (31), Melle CHRETIEN LAETITIA (31), Mme ou M. GAY LIONEL (25), Mme ou M. LECLERCQ DANIEL (31), Mlle ou M. METRAL/BOUVET-GERBETTAZ (31), Mme ou M. GIORDANO GIAN FRANCO (25), Mme ou M. BAILLY GUY-NOEL (25), Mme ou M. LESIEUR J./LARMOIRE V. (31), Monsieur GRES Philippe (75), Mme ou M. MACHARD Patrick (90), Monsieur DECLERCK Yannick (89), Monsieur CHEVALIER Jean Christophe (84), Mme ou M. MOLINES Eric (81), Monsieur CASTRO Gustavo (82), Indivision KEARY/TONER (76), Monsieur LACHERETZ Frédéric (87), Madame SCHULER Isabelle (74), Mme ou M. PENVEN Ronan (73), Mme ou M. GERARD Pierre-Gilles (78), Madame GOUIRAN Gael (92), Mme ou M. LE BIAVANT Anthony (97), Indivision TREACY/FITZGIBSON (76), Mme ou M. LAINELLE Didier (75), Mme ou M. CARDON Didier (76), Mme ou M. PETIT CHRISTIAN (89), Mme ou M. CLOCHET Jean (89), Mme ou M. BROUTEELE THIERRY (88), Mme ou M. CHABANNES CLAUDE (99), Mme ou M. BONNET Pascal (88)

ABSTENTION

31 (Total tantièmes: 10000) (31 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. AZZABI NABIL (31)

DEFAILLANT

NEANT

Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées.

## 10.b - Société AW Architecture & Ingénierie

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du devis ci-joint :

 \* décide de valider les missions suivantes : repérage sur site, établir une synthèse des travaux, établir un document technique pour l'organisation du chantier, préciser à chaque entreprise l'étendue des prestations, établir des marchés de travaux
 \* retient la proposition présentée par la société AW Achitecture et Ingénierie

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suiva,ts les modalités de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché.

Page 8

Modalités et exigibilité:

- Montant : 20 832,00 € TTC (montant global pour toutes les résidences)
- Date d'exigibilité : 01/07/2021
- Répartition en millièmes généraux

La société AW Architecture et Ingénierie a fait un prix global pour toutes les résidences concernées.

**VOTENT POUR** 

307 / 4110 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (307 tantièmes

votant par correspondance)

VOTENT CONTRE

3803 / 4110 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (3803 tantièmes

votant par correspondance)

Mme ou M. SELLIN MAXIME (25), Mme ou M. FOURNIER CLAUDE (25), Mme ou M. MEHAT JEAN (31), Mme ou M. ROUSERE REMY (25), Mme ou M. SOUPLIS FREDERIC (31), Madame VILLALONGA Pascale (25), Mme ou M. AVICE BRUNO (25), Monsieur LOISEAU CHRISTOPHE (31), Madame GARCIA NATIVIDAD (25), Mme ou M. BILLAMBOZ Dominique (31), Monsieur LASSAUT Julien (31), Mme ou M. QUENEHEN JEAN-PAUL (25), Mme ou M. ALVES Patrick/DURUFLE Ugoline (31), S.C.L RES. GOLF D'EAUZE D'ARMAGNAC (1342), Madame SINEAU Chantal (25), Mme ou M. COURTEIX Christine (31), Monsieur EMERY JEREMY (31), Monsieur NOGARET HERVE (25), Mme ou M. DUVILLE Ruddy (31), Melle CHRETIEN LAETITIA (31), Mme ou M. GAY LIONEL (25), Mme ou M. LECLERCQ DANIEL (31), MIle ou M. METRAL/BOUVET-GERBETTAZ (31), Mme ou M. GIORDANO GIAN FRANCO (25), Mme ou M. BAILLY GUY-NOEL (25), Mme ou M. LESIEUR J./LARMOIRE V. (31), Monsieur GRES Philippe (75), Mme ou M. MACHARD Patrick (90), Monsieur DECLERCK Yannick (89), Monsieur CHEVALIER Jean Christophe (84), Mme ou M. MOLINES Eric (81), Monsieur CASTRO Gustavo (82), Indivision KEARY/TONER (76), Monsieur LACHERETZ Frédéric (87), Madame SCHULER Isabelle (74), Mine ou M. PENVEN Ronan (73), Mme ou M. GERARD Pierre-Gilles (78), Madame GOUIRAN Gael (92), Mme ou M. LE BIAVANT Anthony (97), Indivision TREACY/FITZGIBSON (76), Mme ou M. LAINELLE Didier (75), Mme ou M. CARDON Didier (76), Mme ou M. PETIT CHRISTIAN (89), Mme ou M. CLOCHET Jean (89), Mme ou M. BROUTEELE THIERRY (88), Mme ou M. CHABANNES CLAUDE (99), Mme ou M. BONNET Pascal (88)

**ABSTENTION** 

203 (Total tantièmes: 10000) (203 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. AZZABI NABIL (31), GOELIA GESTION (172)

DEFAILLANT

NEANT

Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées.

Résolution nº11 : Mandat à donner au conseil syndical afin de missionner un maître d'oeuvre dans le suivi des travaux de dommages-ouvrages

L'assemblée générale est appelée à mandater le conseil syndical pour le choix d'un maître d'oeuvre devant la difficulté de comparaison de ces deux devis et éventuellement de faire un appel d'offre dans la limite du montant enoncé ci-dessous.

Nous vous rappelons que les experts D.O. ont exécuté une partie des missions de maîtrise d'oeuvre.

Modalités et exigibilité:

- Montant : 9,20 % TTC du montant HT des travaux réalisés
- Date d'exigibilité: 01/07/2021
- Répartition en millièmes généraux

VOTENT POUR

4251 / 4282 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (4251 tantièmes

votant par correspondance)

VOTENT CONTRE

31 / 4282 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (31 tantièmes votant

par correspondance)

Mme ou M. AZZABI NABIL (31)

**ABSTENTION** 

31 (Total tantièmes: 10000) (31 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. ROUSSEAU DANIEL (31)

DEFAILLANT

NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution nº12 : Fixation de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale fixe la prochaine assemblée générale ordinaire au mois de novembre 2021 (Date susceptible d'être modifiée en fonction des plannings).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

L'article 42, alinéa 2 et 3 de la loi du 10 juillet 1965, indique:

« Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée sans ses annexes. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale.

Sauf urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 de la présente loi est suspendue jusqu'à l'expiration du délai de deux mois mentionné au deuxième aliñéa du présent article. »